



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n° 320; chez les dames MANOUX et de la maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

TURQUIE.

Constantinople, le 5 mai. — La Porte a fait connaître hier à Mr. de Minciaky et aux envoyés de France, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse sa réponse aux demandes de la Russie.

Les propositions présentées par M. de Minciaky dans la conférence du 5 avril, portaient sur les trois points suivans, que Sa Majesté l'empereur de Russie avait daigné indiquer comme les conditions indispensables du rétablissement complet et de la consolidation des rapports amicaux entre la Russie et la Porte.

1^o Rétablissement en entier de l'état des choses existant dans la Moldavie et la Valachie, avant l'insurrection de 1821, principalement pour ce qui regarde le nombre et l'organisation des milices provinciales (*beschlis*.)

2^o La mise en liberté des députés de la Serbie retenus depuis 1821 dans le palais du grand-seigneur à Constantinople, et satisfaction aux représentans de la Serbie;

3^o L'envoi de plénipotentiaires aux frontières russes pour y reprendre avec des commissaires russes les négociations sur tous les points qui avaient été traités depuis 1816 jusqu'en 1821, et conclure un arrangement définitif.

Hier, le reis-effendi invita à venir chez lui l'interprète de la légation russe, et lui fit connaître, en présence du kiaya-bey (ministre de l'intérieur), que la Porte accédait très volontiers, et sans la moindre restriction, aux demandes de la Russie, et qu'elle ferait à M. de Minciaky une réponse écrite en ce sens, après la fête du Bairan le 9 de ce mois.

Dans la soirée même d'hier, les députés de la Serbie sortirent en détail. Des courriers partirent en même tems portant aux princes de la Moldavie et de la Valachie l'ordre de rétablir sans perdre de tems les *beschlis* qui se trouvent actuellement dans les principautés sur le même pied qu'avant l'insurrection.

Il a été annoncé en même tems aux légations étrangères que le sultan avait nommé pour ses plénipotentiaires le ci-devant Mehlikdgi (directeur de la chancellerie du divan), Hadi-Effendi Ibrahim-Effendi, membre des ulémas, avec le rang de Molla-Scutari, en leur donnant l'ordre d'entrer en négociation avec les plénipotentiaires russes, dans le lieu qui serait désigné par la Porte de Russie. (*Etoile*.)

On lit le passage suivant dans la *Gazette universelle*, sous la rubrique Constantinople, 25 avril:

« Quant aux propositions de sir Stratford-Canning en faveur des Grecs, la Porte aurait déclaré « ne vouloir jamais négocier avec des rebelles. » Les Grecs resteraient par conséquent exposés au glaive des Turcs, puisque la Russie, même sous l'empereur actuel, par le contenu de son *ultimatum*, a adhéré au système de l'empereur en laissant tomber la cause des Grecs. Cette adhésion à l'ancien système de politique de la Russie, a produit sur les Grecs une grande impression.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 mai. — Des journaux péruviens qui vont jusqu'au 24 janvier, contiennent une correspondance très amicale entre le vice-amiral français Rosamel et le ministre des affaires étrangères du Pérou et du Chili. M. le comte de Rosamel dit que l'organe des sentimens d'amitié de son gouvernement envers les nouveaux états américains. Le ministre péruvien a répondu avec reconnaissance à ces témoignages d'amitié; il espère que sous peu la France et le Pérou seront liés par des relations plus intimes, et à ce sujet il fait allusion à la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti.

La gazette officielle du Pérou publie une lettre de l'agent du Chili à Londres, qui annonce les conditions auxquelles les nations de l'Amérique du sud pourront entrer dans les ports de France ce qui paraît de bon augure pour la reconnaissance prochaine des états américains.

FRANCE.

Paris, le 24 mai. — Une lettre de commerce d'Odessa, arrivée le 22 à Paris, porte que les janissaires, instruits des dispositions pacifiques du divan, ont fait éclater leur mécontentement avec une extrême violence, et annoncé le dessein de déshonorer le sultan et de proclamer son fils. (*Jour. du commerce*.)

Serait-il vrai, comme l'assurent des hommes qui annoncent avoir été témoins, qu'il est des séminaires où les jeunes ecclésiastiques sont, chaque jour, exercés au métier des armes, au maniement du fusil, aux marches et aux contremarches?

Nous n'affirmons pas le fait; mais nous engageons ceux qui ont la faculté, à le vérifier et à éclairer à cet égard l'opinion publique.

On nous a cité plusieurs maisons où s'exécutaient ces sortes de manœuvres, tant à Paris que dans des villes importantes des départemens.

Nous nous abstenons, quant à présent, de les nommer, jusqu'à ce que des allégations, qui nous paraissent dignes de foi, se soient converties, à nos yeux, en certitudes, d'après les renseignemens que nous recueillons.

Quel serait le but de pareilles manœuvres? Contre qui s'agirait-il de préparer des moyens de résistance? Y aurait-il des hommes assez insensés, pour imaginer de réveiller, au profit de leurs projets ambitieux, des guerres de religion? Tant de délire agite certaines têtes, qu'il ne suffit plus qu'une chose soit absurde, pour la réputer peu vraisemblable de leur part.

(*Courrier français*.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 23 mai.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les articles du budget de 1827.

Chapitre 3. Conseillers d'état et maîtres des requêtes, 634,500 f.

M. Benjamin-Constant s'attache à réfuter le raisonnement de M. le garde-des-sceaux en faveur de la légalité des décisions judiciaires du conseil d'état. Il prouve que ni l'ancien régime, ni les lois de la république, ni celles de l'empire ne peuvent excuser la prolongation de cet état de choses en présence de la charte et il continue en ces termes:

« On n'a jamais, a dit M. le garde-des-sceaux, invoqué la charte contre l'organisation du conseil d'état. Hélas! il n'a pas vu, comme nous, Messieurs, ses collègues dans l'opposition. Je le regrette, car ils y étaient bien à leur avantage. (On rit.)

« Moi qui ai joui deux ans de cette satisfaction (on rit de nouveau), je rappellerai à la chambre qu'en 1817, séance du 6 février, M. de Villèle demandait: Qu'est-ce que le conseil d'état dans une constitution qui ne le reconnaît pas; et de quelle utilité peut-il être dans notre gouvernement représentatif qui n'en a pas besoin? Il prouvait ensuite avec la sagacité qui le distingue et la force de logique qui le distinguait (on rit), la convenance du conseil d'état dans un gouvernement consulaire et sous le gouvernement impérial. Mais aujourd'hui que c'est dans la chambre que le gouvernement doit trouver ses orateurs les plus influens et les plus capables de bien servir, je suis fondé, disait-il, à demander si la dépense du conseil d'état est indispensable, et s'il n'est pas de notre devoir de ne plus la voter. (Mouvement marqué. M. de Villèle écoute très attentivement.)

Et venant dans une séance postérieure à la question judiciaire: La charte, disait encore M. de Villèle, nous a donné pour garantie d'avoir pour arbitres de nos intérêts particuliers des juges inamovibles; si le conseil d'état ne juge pas sur des intérêts particuliers, il n'est pas nécessaire qu'il soit inamovible; mais si chaque jour il prononce sur des intérêts de cette nature, ce qui est vrai, nous n'avons pas la garantie constitutionnelle.

Je repète ces dernières expressions; elles exposent la question d'une manière claire. Nous n'avons plus dans ce qui tient au conseil d'état nos garanties constitutionnelles; M. de Villèle les a réclamés franchement, courageusement; j'appuie ses réclamations, et maintenant qu'il peut y faire droit, je le prie de ne pas se refuser justice à lui-même. (Rire universel et bravos.)

Le chapitre 3, est adopté, ainsi que les chapitres 4, 5, 6 et 7.

La discussion s'ouvre sur le budget du ministère des affaires étrangères.

M. Alexis de Noailles a la parole. Cet honorable membre ne trouve pas les dépenses du ministère des affaires étrangères trop fortes.

Quant aux plaintes des orateurs, qui demandent que le ministre expose sa politique, il dit que ce que la chambre a à demander aux ministres, ce ne sont pas de vaines théories, mais des actions. Il ne les attaquera donc pas sur ces divers points; il vient seulement parler dans un intérêt particulier. (Mouvement d'attention.)

Le plus affligé de tous les peuples, dit-il, a imploré la protection des souverains. Les Grecs, aux prises avec toutes les calamités.

(Explosion de murmures aux bancs ministériels.)

M. de Noailles. Je ne comprends pas vos murmures; les Grecs sont des chrétiens.

(Agitation tumultueuse.)

Une voix: Ce sont des schismatiques!

M. de Noailles: Les Grecs ont invoqué cette alliance qu'on se plaît à nommer sainte: elle a répondu à leurs instances en les traitant de rebelles!

Peut-on regarder comme légitimement établie, et comme digne d'hommages, une autorité qui foule aux pieds toute morale et toute justice; qui se conserve par le meurtre et s'appuie sur l'esclavage; qui méprise les lois gravées dans nos cœurs; enfin, un pouvoir ennemi de toute civilisation et de l'Évangile, qui en est la base? Tel serait le joug qu'il est criminel de rejeter! Voilà le sceptre que les chrétiens doivent porter en Grèce, plus longtemps encore qu'il n'a pesé sur eux en Espagne! Tel n'était pas autrefois le sentiment de l'Europe, lorsqu'un auteur, qui s'est assis au milieu de vous, Messieurs s'exprimait en ces termes: « Les Turcs sont seulement campés en Europe; ils y sont entrés comme un fléau, demeurés comme une peste contre laquelle la religion et la civilisation ne cessent de protester. »

Mais on a formé, avec les Echelles du Levant et la Turquie, des rela-

tion qui peuvent être rompues sans danger pour les sujets et pour leurs spéculations. Tout emploi de forces européennes en ces contrées serait au détriment des intérêts du commerce.

Nous ne proposons pas de moyen de prolonger, en ces parages, une guerre qui désolé depuis trois ans le continent de la Grèce et tout l'Archipel. L'Europe demande au contraire qu'on emploie des moyens d'y mettre un terme. Quelles entreprises l'industrie peut-elle former au milieu des événements qui agitent la Turquie et la Grèce? Quelle garantie de paix aurez-vous à l'avenir de ces contrées, tant que les populations seront en présence? Il faut que le peuple chrétien périsse ou soit transplanté, pour dissiper toute inquiétude. Qu'on fasse main basse sur les chrétiens! tôt ou tard ils demandent à être libres et à vivre selon des lois!

Voyez, par les entreprises mêmes du commerce, où il en est réduit? Que ferait-il un jour dans un pays dévasté? Il ne lui reste déjà, pour ressourcer, que les criminelles spéculations auxquelles il se livre en ces parages, à la honte de la chrétienté.

Il faut que la politique l'apprenne: le terme de cette guerre est dans l'extermination des chrétiens ou des Turcs. Tel est le prix auquel il faut acheter la paix!

Le commerce pourrait-il ignorer les avantages qu'il recevrait de la création en Grèce d'une nouvelle puissance indépendante, et des communications que son affranchissement ouvrirait avec l'Asie-Mineure, la Syrie, la Géorgie et la Perse?

Mais ce zèle, ces instances des partisans des Grecs, pourraient conduire à des mesures dont les conséquences troubleraient le repos de l'Europe. Si un cabinet se prononce hors de l'opinion des autres, il va rompre, par des mesures indépendantes et indiscrètes, cette alliance qui garantit la paix du monde.

Nous ne sommes pas séduits par ces vaines alarmes.

A-t-on oublié que la conduite et l'opinion du cabinet de St. James, par rapport aux affaires d'Espagne et aux négociations avec le Nouveau-Monde, n'a pu altérer, en aucune manière, l'harmonie qui régnait entre les puissances.

La politique nous dira encore qu'on se méprend sur l'état de la Grèce, et qu'on forme de vaines espérances de la délivrer après l'occupation du Péloponèse et la prise de Missolonghi, le boulevard de la Grèce!

Sans doute, les chrétiens ont perdu en cette ville un grand nombre de braves; mais nous osons affirmer que ce désastre n'abattra pas le courage des Grecs. Les incendies et les massacres n'ont jamais anéanti des nations; le sang des victimes est une semence de héros! On aura brûlé et détruit Ipsara, Chio, dévasté la Morée; on aura beau couvrir les murs du sérail de la dépouille sanglante des prêtres et des guerriers qu'on immole, abandonner des populations de femmes et d'enfants à la brutalité de ceux qui les achètent; les Egyptiens comme les Turcs, ne posséderont jamais en Grèce que la terre qui se trouvera sous leurs pieds.

La postérité demandera un jour ce que faisait l'Europe, avec ses armées et ses flottes ruineuses pour ses finances, pendant qu'on accablait les chrétiens en Orient et qu'on les dévotait aux plus cruels supplices; mais la politique moderne ne descend pas à ces considérations: elle ne sait employer envers les infidèles ni menace, ni force; sa prudence lui conseille de laisser égorger des milliers de victimes! Tous ses devoirs seront accomplis quand elle aura déterminé quel maître et quelle forme de gouvernement elle imposera aux Hellènes, s'ils parvenaient à délivrer leur territoire.

Pendant ce tems, ils laissent les Turcs se venger sur les Grecs de la décadence qui les menace et de la destruction qui les atteint.

L'empire ottoman s'écroule, il ne peut plus se défendre du sort qui l'attend, voyez ces barbares aux prises avec quelques poignées de Grecs descendus des montagnes. En moins de deux années, les forces du sultan ont été anéanties. Ibrahim arrive, suivez le cours de ses succès! De qui apprend-il à combattre et à vaincre? ses armées sont commandées par des renégats sortis de nos rangs, encore à notre solde, inscrits, auprès de nous, sur les tableaux de l'armée française. Et comment Ibrahim arrive-t-il en Grèce? Comment échappe-t-il avec ses Africains et ses trésors aux brûlots des Grecs? C'est par la protection des flottes chrétiennes. Ainsi la Grèce serait aujourd'hui indépendante et libre, si la Porte n'avait trouvé assistance en Egypte, et si le pacha Ibrahim n'avait emprunté à la civilisation ses généraux et ses flottes. (Bravos à gauche. Profond silence au centre.)

Voilà cette neutralité qu'on garde si religieusement? L'Europe le sait, la Grèce en est victime; on répète en ce pays et on le disait jusque sous les murs de Missolonghi, au tems où elle existait encore: « Qu'avons-nous fait aux Français? » (Sensation.)

On avoue à cette tribune qu'il règne en Europe un sentiment général pour la cause des Grecs, et on persévère dans ces inflexibles dispositions. Le pouvoir se dirige sur une voie: le vœu des peuples se dirige sur l'autre. Les cabinets sont pour les Turcs et l'islamisme, les nations pour le christianisme et pour la Grèce! Les cabinets inexorables contre la traite qui se fait à deux mille lieues de nous, autorisent la vente des esclaves pris au milieu des Grecs! Les noirs, encore, on les amène vers la civilisation, on les place parmi des chrétiens; les malheureux Grecs on les dévoue à l'apostasie et à toutes les infamies! (Plusieurs voix: Très bien!)

On se plaint du crédit des idées libérales; on en retrouve avec inquiétude les conséquences en Amérique, les dispositions en Italie, la trace en Hongrie et jusqu'en Sibérie. Est-ce pour déjouer ces idées ou pour accrédi ter les doctrines politiques, qu'on abandonne à une opinion la cause des Grecs, et qu'on réserve à l'autre l'honneur de protéger les traités et les courtiers d'esclaves? (Vive sensation. — Murmures au centre.)

Mais pensez-vous que l'affection portée aux Hellènes soit uniquement le fruit de leurs infortunes? Elle est aussi produite par leur admirable valeur. Quel de ces braves a trahi sa foi pour conserver sa vie? Quels malheurs ont abattu leur courage, si célèbre dans le monde chrétien? Déjà l'histoire répète ces admirables paroles d'un héros de la Grèce monté sur son esquif: *C'est Canaris qui te brûle, impie musulman; le ciel a mis tes jours entre les mains d'un pauvre pêcheur!* (Bravos prolongés à gauche et sur quelques bancs de droite.)

Et quel tems a-t-on choisi pour établir une aussi fatale contradiction. On repousse ces sentiments généreux lorsque la mort appesantit son bras sur les têtes les plus angustes; lorsqu'un empire, qui menaçait le monde par sa force et son étendue, voit ses maîtres réduits à défendre eux-mêmes, sur les places publiques, leur légitime pouvoir! Lorsqu'à une autre extrémité du monde, la mort rend inutiles et vaines des stipulations où tout avait été prévu excepté la mort! Lorsque tous les conseils de l'Europe ne peuvent rien pour sauver l'Espagne! Lorsque, malgré les négociations et les congrès, vous voyez tant de gouvernements nouveaux s'élever et se consolider en Amérique. Lorsque l'industrie de l'Europe, celle de Riga et de Gènes comme celle de Liverpool et du Havre, n'attendent pas les négociations et les traités pour ouvrir une nouvelle voie à leurs spéculations en Amérique, malgré les interdictions et les congrès: c'est alors qu'on entre dans les systèmes, et qu'on les met en guerre contre les plus généreuses opinions!

Disons le donc, sans déguisement, la cause des Grecs est la cause de l'Europe! L'ancienne cause d'honneur, la cause de la civilisation! Cette querelle et ces dispositions appartiennent au souvenir des siècles les plus reculés. Il y a mille ans qu'une dynastie a été élevée sur le trône pour avoir vaincu les Sarrasins sur les bords de la Loire; il y a cent ans que les accens de la reconnaissance de l'Europe saluaient encore le triomphe d'un prince polonais sur les musulmans. (Sensation.) Cinq fois le monde chrétien s'est armé pour combattre ces barbares; l'Eglise célèbre, au nombre de ses fêtes, les victoires remportées sur eux; les rituels renferment encore des excommunications lancées contre ceux qui les assaillent....

La religion, l'honneur, les plus nobles souvenirs, la défense et l'intérêt de l'Europe, tout concourt à rendre cette cause digne du sentiment qu'elle inspire. Devant elle l'esprit de parti s'efface; tout s'unit pour la servir! Pour elle il est honorable à ceux qui font l'aumône de la demander! En Allemagne comme en France les plus nobles dames se disputent cette prérogative. Elles sollicitent le riche comme le modeste artisan; il n'est permis de refuser à personne l'honneur de contribuer à la délivrance des chrétiens.

Oui, Messieurs, on a peine à contenir son émotion, en apprenant, à la honte de notre âge, que, par l'effet des désastres d'Ipsara, de la Morée et de Missolonghi, soixante mille chrétiens sont répandus à Constantinople, à Andrinople, dans les Echelles du Levant et en Egypte. Ils sont offerts à si vil prix, qu'après le sac de Chio, on vendait un chrétien pour cinq pièces d'argent de notre monnaie. Ce récit fait horriblement invoquer le secours de la charité, celui de la religion, et votre coopération elle-même.

J'ai pensé qu'il serait utile de vous proposer, sur le département des affaires étrangères, une allocation qui serait destinée à racheter ces captifs qui abondent dans les Echelles du Levant. (Mouvement prononcé de satisfaction à gauche.) Je ne doute pas que le gouvernement ne soutienne cet amendement et n'approuve cette mesure. Je propose qu'une somme de 300,000 fr. soit ajoutée au budget des affaires étrangères, afin que ce département ouvre aux consuls français en Orient, un crédit pour le rachat des esclaves chrétiens.

Une si noble mesure ne prescrit rien d'hostile; elle est honorable, digne du roi et de la nation française; elle diminue le poids des plus nobles infortunes.

Cours de la bourse du 24 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 65 40 c. Actions de la banque, 2025 00 Emprunt roy. d'Esp. 1826, 45 1/2. Emprunt d'Haïti, 720 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent, A 3 heures, 00 fr. 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 MAI.

Les élèves de l'Université se sont réunis hier pour procéder à la nomination d'une commission chargée d'organiser une deuxième souscription au bénéfice des Grecs. La majorité des suffrages a désigné pour commissaires les élèves dont les noms suivent: MM. Gustave Alard, Ernest Grégoire, élève en médecine, Dominique Claisse, Léon Wilmar, Hubert Dolez, Nothomb, Falize, Antoine Heyvaert. M. Gustave Alard a été ensuite nommé président de cette commission. M. Ernest Grégoire, vice-président, M. Claisse, trésorier, M. Falize, secrétaire.

Les noms de 250 élèves figurent déjà sur la liste des souscriptions qui la plupart s'élèvent à 3 florins.

— Le 21 de ce mois, une incendie a éclaté à Mussy-la-Ville, grand-duché de Luxembourg; 60 maisons ont été réduites en cendres.

— On nous mande de Verviers que M. Fuchs, inspecteur de la compagnie *Sécuritas* d'Anvers, a remis à la veuve François Jaegers, de Hodimont, la somme de 2775 fls. des Pays-Bas, pour l'indemniser des pertes qu'elle a éprouvées par suite de l'incendie qui a éclaté dans ses bâtimens, pendant la nuit du 15 au 16 de ce mois.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Parmi les réimpressions que nous devons à MM. Galud et Lejeune, de Bruxelles, les amis des lettres distingueront avec reconnaissance la jolie édition in-18 qu'ils viennent de faire paraître des *Veillées du Tasse*, avec le texte italien en regard. Le mérite de cet ouvrage est bien connu. Tout le monde sait que lorsque la première édition fut publiée à Paris, en français seulement (en l'an 8) on y trouva l'expression tout à la fois si vraie, si poétique et si neuve des sentimens que devait éprouver le malheureux amant de la princesse de Ferrare, qu'on ne douta point que ce ne fût réellement la traduction d'un ouvrage posthume de l'auteur de la *Jérusalem délivrée*. La publication du texte italien dérompa seule les connaisseurs, non qu'il manque du charme que l'on trouve dans le français; mais uniquement parce qu'il contient plusieurs expressions nouvelles, plusieurs tours de l'italien moderne inusités au tems du Tasse. Le texte italien est si facile à comprendre, qu'il existe peu de livres aussi attrayans pour ceux qui commencent l'étude de cette langue; sans ce rapport encore, la réimpression de cet ouvrage est un service rendu à tous ceux qui désirent s'initier dans la connaissance de la littérature italienne. *J. Hulst*

ASIE. — Smyrne, le 14 avril. — Depuis long-tems M. David, consul-général de France avait conçu le projet de fonder une académie à Smyrne; mais les événemens politiques en avaient jusqu'ici retardé l'exécution. Cette heureuse idée vient enfin d'être couronnée de succès; le 10 de ce mois, l'ouverture de l'académie a eu lieu à Smyrne, sous la présidence de M. le consul-général, dans une salle du consulat, et en présence d'une assemblée choisie.

M. David a ouvert la séance par un discours très éloquent. La séance a été terminée par la lecture du premier chant d'un poème épique, dont la composition occupe, depuis plus de vingt ans, les loisirs de M. David. L'académie tiendra une séance chaque mois. Elle a nommé pour ses dignitaires: M. David président, M. Fauvel, consul d'Albanie, résidant actuellement à Smyrne, vice-président, et M. Blaquet, négociant français, secrétaire.

ANNONCES DIVERSES.

Bonne récompense à qui donnera des nouvelles de notre nouveau directeur et de sa troupe.

Vente au rabais d'une fort belle bibliothèque provenant de la succession de M. le marquis de **, composée en partie d'ouvrages modernes, parmi lesquels on distingue les Mémoires de M^{de}. la comtesse de Genlis, la légation primitive de M. de Bonald, les homélies de M. Frayssinous, les sermons de M. Marcellus et de plusieurs de nos poètes nationaux; un choix de discours et dissertations contre la liberté du commerce et les nouveaux maximes, et un recueil considérable de diverses pièces en prose et en vers couronnées dans des académies et sociétés littéraires, etc. etc.

Un élève de l'université, récemment nommé docteur, offre de céder son diplôme au prix coûtant, *bambouche comprise*. Ce diplôme étant revêtu de la formule *summi cum laudibus*, serait d'une grande utilité pour tout aspirant à la place lucrative de substitut ou de juge dans un tribunal d'arrondissement.

Pois très subtil et très efficace pour la destruction des sang-sues. S'adresser à la pharmacie de M... au grand Hippocrate.

Le Sr. Doublure, tailleur de Paris, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, annonce qu'au moyen d'une machine à vapeur de la force de soixante chevaux et à haute pression, il confectionne au dernier goût et avec toute la promptitude désirable, habits, gilets, pantalons, etc., de tout genre et de toute étoffe.

Il sera procédé le 30 de ce mois, en cette ville, par devant le chargé d'affaires de S. A. le pacha d'Egypte, à l'adjudication de 10 mille fusils, 10 mille poignards et d'autant de paires de pistolets.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau dudit agent, où il pourra en être pris connaissance. Le bureau est ouvert depuis 10 h. du soir jusqu'à minuit. On pourra entrer par la porte de derrière.

Ceux qui voudraient concourir à la commande considérable de ciseaux qui doit être faite par la direction de police à Paris, sont priés d'envoyer une paire comme échantillon à ladite direction avant le 15 juin prochain. Ces ciseaux doivent être de la plus grande dimension possible et d'une trempe excellente, capables de couper dix ou douze feuilles à la fois.

Souscription. — Pour paraître incessamment les deux ouvrages suivants :

1. Réponse au Mémoire de M. le comte de Montlosier, par M**, professeur en théologie, ex-professeur de St. Acheul. L'auteur a pour but de prouver que, malgré les assertions de M. de Montlosier, il n'existe point de France soit en Belgique, ni jésuites, ni ultramontains, ni congréganistes.

2. De l'illégitimité de la résistance des Grecs et de la nécessité d'admettre le grand Turc dans la Ste. Alliance, par un commerçant turcologue, avec cette épigraphe :

Qu'un jour Stamboul contemple avec ivresse
Les derniers Grecs suspendus à nos mâts!
Dans son tombeau faisons rentrer la Grèce :
Les rois chrétiens ne la vengeront pas.

Les deux ouvrages seront publiés aussitôt que l'éditeur aura une liste de souscripteurs. Les bénéfices provenant de cette publication seront employés à un envoi d'armes au pacha d'Egypte.

Travaux publics. On prévient ceux que la chose concerne que les travaux pour la régularisation de la place St. Lambert, l'achèvement du quai d'Avroy, le monument de Grétry et la construction du pont de Chênée, sont très incessamment mis en adjudication.

Les entrepreneurs devront s'engager à terminer ces travaux pour le 1^{er} 1860.

Fort jolie collection d'éteignoirs de toutes formes et de toute dimension à échanger contre quoi que ce soit. S'adresser pour plus amples informations à M. X**, correspondant de Saint-Acheul, rue et hôtel Croissant.

Construction de cent mètres de digues ou polders pour protéger toute la partie basse de la place Saint-Lambert à partir de la maison enseignée au Soleil d'Or, jusqu'au Pavillon Anglais, contre les eaux pluviales et celles qui descendent du palais, de Pierreuse et de la Citadelle, menaçent d'inondation les maisons ci-dessus désignées.

Les personnes qui voudraient entreprendre ces travaux devront adresser leurs soumissions à qui de droit dans le délai de huit jours.

Précieuse collection de diverses pièces anatomiques, parfaitement conservées, à voir présentement toute la journée, sur la place St.-Lambert. S'adresser au chef des travaux.

Au premier jour de chaleur, les propriétaires riverains du marais de Pierreuse mettront en adjudication la fourniture de cent tonnes dites *essences* d'essences de roses et d'eau de Portugal, pour l'arrosement quotidien des jardins et de la promenade.

R. Rogier

COMMERCE ET INDUSTRIE.

On vient de publier sous le titre de *Statuts de la manufacture de M. Laurent, à Liège*, le règlement de la société anonyme, que l'on propose de former pour le tissage de fin et la broderie, dans ce vaste établissement. Nous l'indiquons parce que c'est une entreprise qui nous paraît devoir être signalée au public, pour l'influence qu'elle peut avoir sur l'industrie commerciale de la ville et de la province de Liège; mais nous ne nous occupons pas des détails, ne sachant pas trop si la loi du 22 mars nous permettrait de les insérer ailleurs que sous la rubrique des annonces.

BOURSE D'ANVERS, du 26 mai. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été recherchés; les Métriques à 88; les certificats de Naples, de 68 à 68 3/4.

LES ANVERS. — L'Amsterdam court s'est traité à 178 p. 0/0 de perte; le court s'est placé à 407 1/2, il est resté papier, le papier à deux mois offert à 407 3/4; le Paris court a été recherché à 47 1/4; le court à deux mois manque, le papier à trois mois s'est fait à 46 1/2; le court s'est placé à 35 1/2, le papier à six semaines à 35 1/2, il est resté argent, et le papier à trois mois à 35 1/8 et argent; le court est rare.

LES ANVERS. — Il s'est vendu quelques petits lots de café: on a payé le Domingo 32 1/2 c. et le Brésil de 32 1/2 c. à 34 c.

Le Seron de Cocheuille rougeâtre a été payé à fl. 10 25 c.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 26 mai. — Dette active, 51 1/4 52 1/4. Différée 37 1/4 137 1/6 103 1/2 26. Bill de chance, 17 17 3/4 17 1/2. Rentes remb. 84 84 3/4 17 1/2. Lots de 1000. 80 3/4 81 3/4 112.

PREX DES GRAINS A LIÈGE DU 26 MAI.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 5 74 c.
Id. de seigle, fl. 4 85 c.

TAKE DU PAIN DU 27 MAI. (Seigle. . . c^{ts} 13 1/2
Ménage . . . » 19 1/2
Blanc. . . » 28

TEMPÉRATURE DU 27 MAI.

A 9 h. du mat., 15 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 20 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 26 mai. — Naissance: 6 garçons, 6 filles.

Décès: 1 femme; savoir:

Rosalie Charlotte de Delchef, âgée de 90 ans et 4 mois, rentière, rue derrière St. Jacques, veuve de Laurent Joseph de Dossin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVRIE.

A l'occasion de la fête à St-Nicolas, le Sr. VIGNOUL, à l'honneur de prévenir le public qu'il y aura BAL dimanche 28 du courant. (547)

SOCIÉTÉ DU TIR A L'ARC ÉTABLIE A ANS.

On a l'honneur d'informer les amateurs qui voudront concourir aux prix qui seront distribués aux gagnans, dimanche 28 mai 1826, chez le sieur FALIZE, à Marengo, qu'ils devront se faire inscrire le jour du tirage avant onze heures, faute de quoi ils ne pourront être admis.

Les oiseaux seront placés sur la perche à deux heures pour commencer le tirage à trois. (546)

BAL dimanche et lundi, chez Fr. BERTRAND, au jardin de la réunion, près du pont de bois de la Boverie. (557)

Par suite du mauvais temps, le BAL CHAMPÊTRE, de la fête de Flémalle Haute, est remis à dimanche 28 mai. (558)

A louer pour la St. Jean prochaine un BEAU ET GRAND QUARTIER garni ou non garni, entier ou séparément, rue Féronstrée, n° 59r. S'adresser rue du Pont d'Avoy, n° 533.

Un jeune homme de bonne famille, et muni de certificats recommandables, connaissant les langues française et hollandaise, désirerait se placer dans un bureau ou dans une maison de commerce. S'adresser n° 547, près des Mineurs, à Liège.

Le Sr. Jacob MAKROY, jardinier fleuriste, rue Neuville, sur Avroy, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il a dans ce moment, en fleurs, une superbe collection d'azalea, pivoines en arbres et nouveaux geranium; il a aussi reçu une grande quantité de nouvelles plantes, qu'il vend à des prix modiques. (533)

Belle maison de commerce à louer pour la St-Jean prochaine, à l'enseigne de la Petite Parisienne, rue du Pont-des-Arches, n. 926 S'adresser au n° 955, chez H. VELU, horloger même rue. (500)

Une demoiselle connaissant déjà le commerce, désire se placer en qualité de fille de boutique dans la partie d'annage. S'adresser au bureau de cette feuille. (556)

() Belle vente de plantes et arbustes.

Jeudi premier juin 1826, à deux heures après midi, on vendra chez de LOXCIN fils, entrepreneur de ventes rue Quai d'Avroy, n° 577, 2 à 300 pots d'arbustes et plantes d'orangerie, de serre et de pleine terre en pots, consistant en différentes espèces ou variétés, dont plusieurs nouvelles d'orange, grenadiers, lauriers, jasmins, camelia, magnolia, mimosa, chletra, nerium, melalena, metrosideros, bignonia, bruyères, cactus, theabohea, pittesparum, myrtus pimenta, rosiers de la chine et bengale; multiflore 3 variétés rosiers de pleine terre nouveaux et autres plantes. Le tout argent comptant.

On demande un quartier composé de 4 ou 5 pièces, cave, grenier et cuisine. S'adresser au Bureau de cette Feuille. (562)

A vendre au n. 777, place Saint-Lambert, un bon cheval prenant six ans propre à toutes mains. (565)

() A vendre sur adjudication volontaire, deux maisons avec ou sans distillerie.

Mercredi 12 juillet 1826, à deux heures de relevés, M. Redonté, cessant son commerce, fera vendre aux enchères par le ministère du notaire DELVAUX, en la maison ci-après désignée.

1. Une belle, spacieuse et magnifique maison, avec porte cochère située rue quai d'Avroy, n. 628 à Liège, vis à vis du rivage de la barque de Huy, consistant en grands salons, cuisine, chambres, en tout vingt belles pièces décorées à neuf, dont plusieurs avec cheminées en marbre et glaces, grands magasins, offices, belles caves, très-grands greniers, une très-vaste cour, remises, écuries, une grande cour derrière; dans laquelle se trouve une belle et grande distillerie; à côté un grand manège, servant à puiser l'eau de la meuse favorable à la fabrication et à moudre les grains; établis pour cent bêtes à cornes; quantité d'autres bâtimens dont plusieurs ont servi à une verrerie, deux grands jardins clos de murs garnis des meilleurs arbres à fruits etc. etc.

Cette belle propriété a une belle vue; par sa situation elle est propre à faire une fabrique de draps, filature ou tout autre établissement quelconque, le tout est dans le meilleur état possible.

La mise à prix est de vingt cinq mille florins du royaume et sans les ustensiles de la distillerie à vingt trois mille.

2. Une autre maison n. 627, même situation, restaurée à neuf consistant en belles caves, cuisine, six belles pièces à feu bien décorées, beaux greniers et une distillerie toute neuve, sur la mise à prix de cinq mille cinq cents florins, et sans la distillerie et l'emplacement à 4000.

On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire DELVAUX.

A louer dès à présent une petite maison de campagne, restaurée à neuf, ayant quatre places au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, beau grenier, cave, écurie, remise, jardins légumier et d'agrément, bosquet anglais avec rotonde, ayant une des plus belles vues de tous nos environs, située sur Chevremont, n'étant éloignée que de cinq minutes de la chapelle du calvaire, et d'une demi heure de Chaufontaine. S'adresser à M. l'avoué LAGVASSE, derrière la Madelaine, n. 127, à Liège. (555)

Mlle C. PIRON, domiciliée à Fragnée, apprend avec surprise qu'on a mal compris l'article du journal, annonçant la suspension de l'expropriation de la dame Franck de Jupille; Mlle Piron n'est pas payée, et n'a eu d'autre satisfaction qu'un supplément d'hypothèque en considération duquel elle a atténué sa créance. (554)

Le Sr. J. G. FRAIKIN, fabricant de chapeaux de paille de la commune de Hermée, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de débiter au café de la Comédie, place aux Chevaux, une partie de chapeaux de paille, tant pour homme que pour femme qu'il vendra à prix fixe et très-modéré. (559)

Les personnes qui désirent du chauffage d'Oupeye à 9 fls. 56 cents la voiture rendue chez eux, peuvent s'adresser entre les deux ponts des jésuites à la vigne d'Or n° 920. (560)

Judi, 22 juin 1826, à trois heures de relevée, le notaire DELEXY, exposera en vente aux enchères, en son étude rue St-Séverin à Liège, sur la mise à prix de 2362 florins 50 cents des P.-B., une rente annuelle et perpétuelle de cent quarante florins, soixante douze cents des Pays-Bas, libre de retenue, constituée au principal de 4020 fls 51 c. du Royaume; cette rente, dûment inscrite, est due par Max. Mouillet, de Liège, qui l'acquitte régulièrement à son échéance.

S'adresser, pour voir les titres, audit notaire DELEXY, qui est aussi chargé de placer, à terme, un capital de mille fls, et un autre de 2000 fls. P.-B. (561)

La maison à louer sur la place St. Jean-en-Ile, est celle qui est occupée par Mde. V^e DUPONT. (550)

Quartier de trois places au premier, à louer au n. 954, au Pont-des-Arches. (549)

Quartier et boutique si on le désire au même n. (549)

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

(66) *Vente de meubles et d'arbustes.*

Lundi 29 mai 1826, vers les trois heures après-midi, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, 8 beaux lauriers et une quantité de jasmins; quelques robes de soie ancienne, divers habillemens d'homme et de femme, linge, literies, quelques tableaux et gravures, une pendule à colonnes en acajou; une quantité de très bons meubles en acajou et en chêne, trop longs à détailler; plus, un forté piano à 4 pédales de Winands, de Bruxelles.

A louer présentement les fours à chaux de Flône. S'adresser à M. Paquò, propriétaire, à Flône. (496)

Adjudication publique d'un beau jardin.

Le notaire DE FLIZE, résidant à Maëstricht, procédera lundi 5 juin 1826, à trois heures de relevée, en son étude, rue des Capucines, n. 1101, à la vente publique d'un bâtiment avec jardin entouré de murs, situé au rempart St-Antoine, à côté du bassin du nouveau canal à Maëstricht, contenant ensemble vingt perches 70 aunes carrées P.-B., joignant d'un côté le jardin de Mde. la veuve Boset, de l'autre le jardin de M. Visschers, lequel bâtiment, agréable par sa situation, est propre à servir de magasins, et le jardin se trouve planté d'une grande quantité d'arbres fruitiers de la plus excellente espèce, nommément 415 pommiers, 26 poiriers, 20 abricotiers, 15 pêchers, 16 cerisiers, et une infinité d'autres dont le détail serait trop long.

Les amateurs pourront lire les conditions huit jours avant la vente, et examiner ledit immeuble les 29 et 30 mai, et 1^{er} juin prochain, depuis 9 heures jusqu'à midi, et depuis 2 heures de relevée jusqu'à 5 heures du soir. (520)

(57) *Vente d'une ferme patrimoniale.*

Lundi 5 juin 1826, aux deux heures de relevée, chez D. D. Demblon, à Battice, le sieur Walthère Decloux fera vendre publiquement, par le ministère de Mre. Halleux, notaire, à Battice:

Un beau corps de ferme consistant en maison d'habitation, bâtimens d'exploitation, jardin et dépendances, avec les biens fonds en prairies y attenants et annexés, d'une contenance d'environ neuf bonniers P.-B., sis près de la Mignerie, en la commune de Thimister, joignant aux propriétés de MM. Nagelmackers, Moreau, Parmentier, Lempereur et au chemin.

S'adresser au soussigné notaire, pour connaître les conditions. HALLEUX, notaire.

A vendre un cheval à deux mains de 5 ans, à donner à l'épreuve. An n. 530, rue Agimont. (530)

Maison à vendre, propre à différents genres de commerce, située Quai du Pont des Arches, ayant porte cochère, cour, écurie, lavoir et une grande remise, pouvant servir de magasin; cette maison dont l'intérieur est dans le goût moderne, se trouve dans le meilleur état, tous les foyers sont en marbre de bon goût, ornés de belles glaces etc. On accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser au notaire BOULANGER. (494)

A vendre soixante mille livres de foin 1^{re} qualité. S'adresser à Lohierville paroisse de Clermont, ou à Liège n° 400, sous la grande Tour. (638)

Joli quartier à louer contenant 3 à 4 chambres, avec cuisine et cave, au n. 697, à St. Séverin. (479)

Lundi 12 juin à 3 heures de l'après dînée en l'étude de Me. PARMENTIER, notaire, place de la comédie à Liège, on vendra aux enchères la maison du petit Sans Souci, au Quai d'Avroy, composée d'une cour d'entrée, cabinet sur la rue, grand vestibule, pièces à droite et à gauche, cuisine, grand salon, quatre pièces à l'étage, greniers, cave et caveau sous le fond, grand jardin fermé d'un côté par un mur et de l'autre par une haie vive, garnis d'arbustes de toute espèce, arbres à fruits, espaliers, plusieurs berceaux. Le tout d'une contenance de 34 perches 8 aunes 75 centiaunes, ayant une sortie dans la rue qui tend sur Cointe.

S'adresser au dit notaire pour les conditions et le prix de la vente. (527)

(59) *Vente de la terre de Ramioule.*

Les héritiers naturels de M. le trésorier de Hemricourt, remis en possession de la succession par arrêt du 12 janvier 1826, et dûment autorisés, exposeront en vente aux enchères, le jeudi, 13 juillet 1826, à 2 heures de relevée, par le ministère de Me. BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, sise place Saint-Pierre, n. 871, et en présence de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, à ce commis; le château et la terre de Ramioule, avec toutes ses dépendances, comprenant treize bonniers et demi des Pays-Bas, de prés, vergers et jardins, soixante bonniers de bois et trente-trois bonniers et demi de culture dont la majeure partie environne le château; plus 5450 litrons épeautre et environ vingt florins de rentes annuelles qui se payent au château.

Cette belle propriété, située au bord de la Meuse qui la sépare de la grande route de Namur, à deux milles de Liège, environ, réunit tous les agrémens de la campagne, une utilité solide et d'abondantes ressources pour l'industrie; le château est solidement construit, la majeure partie des fonds est dans un vallon dont on connaît la fertilité; les fruits des vergers sont d'un produit considérable, les mines de fer, d'alun et de houille y abondent.

L'acquéreur trouvera dans les conditions une sûreté complète et par la continuation du service des charges, la plus grande facilité pour le paiement: les titres et le cahier des charges seront déposés en l'étude dudit Me. BERTRAND, notaire.

(74) *Immeubles à vendre par expropriation forcée.*

Art premier. — 1. Une maison d'habitation, appendices et dépendances, construite en charpente et en pierres brutes, et couverte en chaume, joignant d'orient à un jardin appartenant à la partie saisie, du midi à Mathieu Moreau, d'occident et du nord à la partie saisie, et occupée à titre de location par Jacques Schmols, et située en lieu dit Renouprez, commune de Charneux, canton de Herve, arrondissement de Liège, ou district communal de Verviers, district électoral de Battice, province de Liège.

Art. deux. — 2. Une autre maison, appendices et dépendances, bâtie en pierres brutes et en briques, et couverte en chaume, joignant d'orient au jardin sus énoncé, du midi à la maison prédésignée, d'occident à la partie saisie; et du nord à Robert Waucoumont.

3. Un jardin potager de la contenance d'environ une perche cinquante deux aunes P.-B., clos partie en murailles, partie en haies, tenant du nord à Robert Waucoumont, d'occident aux maisons ci dessus, d'orient au chemin vicinal, et du midi à Mathieu Moreau.

4. Une prairie contenant approximativement quatre vingt sept perches dix neuf aunes.

5. Et enfin une autre prairie d'une contenance approximative d'un bonnier trente cinq verges.

Tous les immeubles ci dessus sont situés en lieu dit Renouprez, commune de Charneux, canton de Herve, arrondissement de Liège, ou district communal de Verviers, district électoral de Battice, province de Liège, et sont occupés, excepté la maison reprise à l'article premier n. 1, par la partie saisie, ci après nommée

La saisie desdits immeubles a été faite par procès verbal de Pierre Joseph Léopold Xhoffer, huissier, demeurant à Dison, à ce dûment et spécialement constitué, en date du vingt huit septembre mil huit cent vingt cinq, enregistré à Verviers le lendemain, transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le sept octobre mil huit cent vingt cinq, et au greffe du tribunal de première instance de Liège, le vingt dix même mois d'octobre, à la requête de Henri Joseph Simar et de Marie Agnès Desfaves son épouse, cultivateurs; domiciliés ensemble en la commune de Thimister; sur Henri Walthère Decloux, menuisier et cultivateur, demeurant en la commune de Charneux, canton, arrondissement, district et province dits.

Copies du procès verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement n° à Mr. J. J. Derouaux, assesseur de la commune de Charneux, et à Mr. Jean François George, greffier de la justice de paix du canton de Herve, lesquels ont chacun visé l'original, en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges, pour participer à la vente par expropriation forcée desdits immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance, séant à Liège, le dix neuf décembre mil huit cent vingt cinq, dix heures du matin.

Mre. Georges Erasme Walthère GALAND, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, rue table de Pierre n° 482, y patentié pour 1825, le 19 avril dernier, art. 199, occupe pour lesdits époux Simar, saisissants.

Signé GALAND, avoué.
Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que, conformément à l'article six cent quatre vingt deux du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné. Fait à Liège le vingt un octobre mil huit cent vingt cinq, n° 1416 du rep. Signé RENARDY, commis greffier. Enregistré à Liège, le vingt quatre octobre 1825, fol. 14, case 7, reçu au florin un cent, subvention comprise.
Signé DE HARLEZ.

GALAND, avoué.
Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire des immeubles dont s'agit est fixée et aura lieu, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le cinq juin mil huit cent vingt six, dix heures du matin sur la mise à prix de cent florins du royaume.

GALAND, avoué.